



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2026-2027

PRÉ- NATIONALE FEMININE (PNF)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie PRÉ-NATIONALE FEMININE, 12 équipes sont souhaitées, 10 en 2026-2027.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les 10 équipes sont regroupées en une poule disputant des rencontres aller-retour.

ACCESSION EN NF3 - TITRE de CHAMPION DE PNF

Le titre de championne de PNF de la ligue de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe classée 1ère de la poule. Cette équipe accède aussi à la division NF3 pour la saison suivante.

RELEGATIONS EN RF2

L'équipe classée dernière de la poule descend en championnat RF2 pour la saison suivante.

Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descente éventuelle d'équipes BFC des championnats de France. Application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

En cas d'effectif insuffisant il y a repêchage selon le classement.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Ce championnat comprend :

Les équipes descendant des divisions supérieures,

Les équipes maintenues en division PNF de la saison précédente selon le règlement,

Les équipes montant de RF2 de la saison précédente.

En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total 10 équipes.

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

Toutes les équipes devront respecter le statut de l'entraîneur



ARTICLE 3 – RÈGLE DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	7		
	Maximum	12		
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C ou OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	OC ou OCASTCTC	Sans limite		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (ON)*	0		1
	JH, OH	0		
Joueur – entraîneur	Interdit			

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la charte d'engagement conformément aux dispositions des articles 432.3 des règlements généraux de la FFBB et 2.3.1 des règlements sportifs généraux de la FFBB.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30

Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENTS

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA. Articles 51-52-53 et 54 des Règlements sportifs généraux Ligue



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2026-2027

RÉGIONALE FEMININE 2 (RF2)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie REGIONALE FEMININE 2, 12 équipes sont souhaitées, 10 seulement en 2026-2027.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes sont regroupées dans une poule réunissant les 10 équipes qui se rencontrent en rencontres aller et retour.

. TITRE DE CHAMPION de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE RF2

Le titre de championne de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1ère à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PNF

Les équipes classées 1ère et 2ème accèdent au championnat PNF.

Si une équipe refuse ou ne peut pas l'accession sera proposée au 3ème

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

L'équipe classée dernière descend automatiquement en département.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue. (Descentes supplémentaires)

De même selon le nombre de montées des championnats départementaux des descentes supplémentaires selon l'ordre inverse du classement auront lieu afin de maintenir l'effectif maximal à 12 équipes.

En cas de places laissées vacantes par des non montées des championnats pré-régionaux, repêchage selon le classement. Si après le repêchage des places restent vacantes, il pourra être fait appel aux classés 2ème des championnats pré-régionaux.



ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT

Ce championnat comprend :

Les équipes descendantes des divisions supérieures,

Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,

Les équipes issues des championnats Pré régionaux des Comités Départementaux

En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total 12 équipes.

ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2 CASTCTC, OCT ou OCAST, 1CAST(hors CTC), 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune JH	Sans limite
	Orange OH	Sans limite

ARTICLE 4- HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.

Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.